

Ce sont là des anomalies pour lesquelles l'honorable ministre s'est montré très faible et il m'a semblé qu'il était plutôt content d'être interrompu car l'interruption lui donnait l'occasion de paraître courroucé et de prendre quelque temps pour étudier comment il pourrait le mieux possible s'en tirer avec son ancienne déclaration.

Mon honorable ami a parlé d'un autre programme, celui de la prohibition. Son parti a-t-il tenu sa promesse au sujet de ce programme. Il a fait voter une résolution sur la question de la prohibition. Les libéraux ont-ils tenu ce qu'ils avaient promis dans leurs discours. Nous savons ce qu'a dit le ministre de l'Agriculture (M. Fisher). Il a dit que si son parti était élu, il imposerait la prohibition si la majorité était en faveur de la prohibition dans le pays.

Un plébiscite a eu lieu et la majorité a été en faveur de la prohibition; qu'est-ce que mon honorable ami peut dire maintenant? Ces honorables députés qui étaient si fougueux dans leurs déclarations ont pris sur eux de dire que la majorité n'était pas assez grande pour mettre à exécution une telle mesure.

Il y a une partie du discours de l'honorable ministre des Douanes (M. Paterson) à laquelle je dois faire allusion, parce qu'elle a trait à la loi électorale. Je ne veux pas discuter les amendements introduits par le Gouvernement durant la session de 1908, mais ils sont une preuve évidente du désir du Gouvernement de s'assurer des élections déloyales, de bâillonner la majorité du peuple et d'empêcher la volonté des électeurs d'être connue. Ces amendements étaient simplement destinés à entraver la liberté des électeurs de la circonscription d'Ontario-nord, et ils demeurent aujourd'hui comme un monument qui est un discrédit pour le Gouvernement. La loi électorale de 1908 a créé des nouveaux règlements pour voter qui ont déterminé un état de choses déplorable que je ne discuterai pas maintenant parce qu'il formera le sujet d'une autre discussion, mais le peuple a conservé le souvenir de cette injure. L'ouverture un dimanche de l'Imprimerie nationale par ordre du secrétaire d'Etat, la circulation de trains spéciaux aux frais du Gouvernement—et cela a coûté cher—pour transporter les listes des électeurs et des constables et la création de bureaux de vote dans les bois par ces constables, tous ces incidents forment le plus grand attentat commis contre le corps électoral.

Pour tenir une élection dans Algoma-ouest et pour assurer une majorité au candidat du Gouvernement dans ce comté et celui d'Algoma-est, on a fait partir un train spécial d'Ottawa le dimanche. Par ordre du secrétaire d'Etat, l'Imprimerie nationale a été ouverte le dimanche pour imprimer les listes électorales et les envoyer par train spécial, afin d'assurer aux

M. BOYCE.

candidats du Gouvernement tous les avantages qu'ils pourraient retirer de ces arrangements. Voilà un des résultats de l'application de ces fameuses dispositions nouvelles à la loi électorale que mon honorable ami s'est engagé à appuyer.

Tout ce que je puis dire, c'est que lorsqu'on connaîtra toute la vérité sur le fonctionnement de cette loi, mon honorable ami et l'honorable premier ministre se rendront compte qu'il y avait beaucoup de vrai dans tout ce qui a été dit au sujet de ces amendements, en 1908, et que la loi ainsi modifiée constitue une injustice envers les électeurs.

Nous nous réjouissons de la situation du pays telle qu'exposée dans le discours de l'honorable ministre des Finances. Nous savons tous que le Canada traverse une ère de grande prospérité; que nos ressources sont mises en valeur; que nos dépôts houillers et nos sources de pétrole sont exploitées, que l'industrie forestière fait des progrès, mais personne ayant son bon sens—le ministre des Finances moins que tout autre—prétendra que nous devons au parti libéral toutes ces bonnes choses.

Le ministre des Finances peut dire que les libéraux ont tiré le meilleur parti possible des biens dont la Providence nous a si abondamment pourvus, mais il n'osera pas aller aussi loin que le ministre des Douanes et dire que nous sommes redevables à la Providence du peu de prospérité qu'il consent à accorder au pays sous le régime conservateur, mais que c'est à la politique du Gouvernement que nous devons la prospérité actuelle, le rendement de nos champs de blé et de nos ressources minières.

Nous entendons parler, de temps à autre, des dépenses et je n'ai pas été peu surpris d'entendre le ministre des Finances se déclarer fier de pouvoir dire que nous avons enfin atteint le chiffre de cent millions de dollars. Cette note a un son particulier, un son plutôt discordant pour ceux qui ont entendu l'honorable ministre et ses collègues fulminer autrefois contre une dépense annuelle de \$40,000,000 et même de \$38,000,000, qu'ils trouvaient non seulement exagérée, mais scandaleuse et criminelle. Ils prétendaient qu'il était parfaitement possible d'administrer les affaires du pays avec une somme de trois ou quatre millions moindre.

Je n'entreprendrai pas d'établir une comparaison rigoureuse entre l'état du pays lorsque la dépense annuelle était de trente-huit ou quarante millions de dollars, et aujourd'hui où nous avons atteint le chiffre de \$100,000,000, à la grande satisfaction du ministre des Finances, mais je ne puis, cependant, m'empêcher de faire certaines réflexions sur la manière dont sont employés les deniers publics. En présence